

~~12~~



qu



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire délivrer un passeport pour me rendre, du 27 Août au 3 Septembre, en Suisse.

Voici le motif de ma demande: Madame Amet, ma femme, infirmière de la S.B.M. (Croix-rouge Française), a été envoyée, le 11 Août, à Lausanne pour une cure de repos et de convalescence et elle doit en repartir le 3 Septembre.

Son état de santé, très ébranlé par la perte de mon fils, sous-lieutenant au 238<sup>e</sup> d'inf<sup>an</sup>, Chevalier de la Légion d'Honneur, mort au champ d'honneur à 20 ans, le 14 Juin 1916, et par le surmenage d'un service ininterrompu de 3 ans dans les hôpitaux (salle de pansement de l'hôpital 22), est actuellement mauvais. L'isolement à Lausanne a eu un effet défavorable sur sa santé et je ne puis la laisser voyager seule pour rentrer;



il est indispensable que je puisse  
la ramener moi-même.

J'espère que, devant le  
motif de ma demande, vous  
voudrez bien l'accueillir  
favorablement.

Je vous en exprime d'avance  
ma reconnaissance et vous prie  
d'agréer, Monsieur le Préfet,  
l'assurance de ma haute et  
distinguée considération.

Curillac, le 21 Août 1917

J. Amet

Directeur du Crédit Lyonnais.

Tu: sans opposition.  
Les renseignements sont très favorables.  
Curillac le 23 août 1917



Commissaire de Police

*[Signature]*